

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juin 2023

---

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES  
MENACES - (N° 1352)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 149

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport visant à évaluer les besoins de la douane française en termes de moyens et d'effectifs.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La proposition de création d'une réserve opérationnelle est, selon les douaniers, une fausse bonne idée. Si les besoins de la douanes peuvent être ponctuels - en cas d'affluences massives lors de la période estivale par exemple - les douanes françaises souffrent d'un manque massif d'effectifs. La France compte 17 000 agents contre 48 000 en Allemagne alors que le territoire français compte une superficie terrestre et maritime 29 fois supérieure. C'est dire combien nos douanes sont sollicitées. À ce titre, il convient certes de déployer une réserve opérationnelle mais également d'augmenter les moyens et les effectifs des douanes.